

Conditions de Garanties Rika France

Ceci est un rappel des conditions de garanties que vous retrouverez dans le manuel d'instruction délivré à l'intérieur du poêle.

Rika Autriche garantit les pièces uniquement selon les modalités suivantes :

- Lorsque Rika évoque la garantie, il est entendu que seul le montant net de la pièce est garanti et pas la main d'œuvre d'intervention ; Elle est à la charge du réseau de distribution Rika pendant la période de garantie de la pièce et à la charge du client particulier après la période de garantie.
- Garantie 5 ans : le corps de chauffe dans le cadre d'un percement ou d'une défaillance de soudure.
- Garantie 2 ans : tous les composants électriques et électroniques exceptés ceux clairement explicités dans le paragraphe « hors garantie »)
- Hors garantie :

Ne sont pas prises en garantie les pièces suivantes :

- 1) Toutes les pièces d'usure et les pièces en contact avec le feu :
Exemples : Les vitres de foyers, la peinture interne de la chambre de combustion, les poignées de porte, les joints , les chamottes et réfractaires internes , les bols de combustion, les grilles de descendrages , les bougies d'allumages, les sondes de températures de foyer
- 2) Les pierres naturelles : les traces naturelles, les veines présentes dans la pierre ne sont pas contestables du moment que l'origine de ces marques soit purement naturelles.

3) Sont également exclus, les dommages provoqués par

- L'utilisation de combustibles non autorisés
- Un manque d'entretien et de ramonage du poêle ou du conduit de fumée.
- Un réglage de combustion du poêle mal adapté (il est interdit de régler le moteur de combustion en fonction d'une allure subjective de la flamme)
- Une installation illicite qui ne respecte pas les avis techniques et réglementations en vigueur

Philippe JUNG
Président Rika France